

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY,
M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET,
Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUEAU, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

10

ACTION SOCIALE : Financement de projets favorisant la réussite éducative – CLAS 2024-2025

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville d'Avignon est partenaire du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.). À ce titre, elle contribue au cofinancement de projets visant l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire.

Le dispositif CLAS, fondé sur les principes de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001 et sur les orientations de la circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité, vise à fournir un appui et des ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Il vise donc à renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes, favoriser leur réussite scolaire et soutenir la fonction parentale (extrait des orientations nationales).

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions se traduisent par de l'aide méthodologique aux travaux scolaires, mais aussi par des activités permettant d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents.

Certaines actions proposées par les opérateurs associatifs répondant aux principes du CLAS ont été retenues dans la programmation 2024-2025 et validées par le Comité restreint parentalité. De même, dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Ville d'Avignon contribue au développement et au fonctionnement de ces actions.

Certaines associations bénéficiaires étant conventionnées, il convient d'établir des avenants aux conventions liant lesdites associations à la Ville d'Avignon et de procéder pour chacune d'entre elles, au versement de subventions au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Associations	Avenants	Subventions
Association Gestion MPT Monfleury	Avenant n°8 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	14 530 €
Centre Social et Culturel l'Espelido	Avenant n°7 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	4 750 €
Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux	Avenant n°3 à la convention d'objectifs du 22 février 2025	2 500 €
Centre Social la Fenêtre	Avenant n°9 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	6 765 €
Association Sports Loisirs Culture d'Orel	Avenant n°8 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	24 186 €
Un pour un	Association non conventionnée	1 000 €
TOTAL		53 731 €

Le montant total des aides est ainsi fixé à **53 731 €**.

Les modalités de versement des subventions, proposées ci-dessus, sont précisées dans les avenants aux conventions d'objectifs joints à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les alinéas 3,4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,
Vu la délibération n°27 du Conseil Municipal du 24 février 2024 portant approbation des conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et les centres sociaux ;
Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal du 22 février 2025 portant approbation de la convention d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et l'ESC Croix des Oiseaux ;
Vu la programmation CLAS 2024/2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-ACCORDE, au titre de l'exercice 2025, les subventions proposées dans le cadre du CLAS 2024/2025, soit un total de **53 731 €**

-IMPUTE ces dépenses au chapitre 65 du budget principal, compte 65-748, fonction 518.

-AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir

ADOpte

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025

ACTE PUBLIE LE 30/04/2025